



Département des Pyrénées Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DE LA MAIRE

2026 / 50

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : Service des Eaux

OBJET : RÉHABILITATION DES GROUPES DE POMPAGE DU Puits du VERT N°1

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération N°8 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

CONSIDERANT que le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder au renouvellement des 3 pompes et de l'armoire électrique du Puits du VERT n°1,

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été mise en ligne le 5 mai 2026 avec remise des offres le 11 juin 2026 à 12 H 00.

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché au groupement d'entreprises solidaires SEIHE – ZA les Deux Pins, 6 rue des Gallips – 40430 CAPBRETON et SAUR – 1004 rue de la Vallée d'Ossau – 64811 SERRES CASTET.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de l'opération s'élève à 253 413,00 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète, au titre du Contrôle de Légalité.

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au Contrôle de Légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Entreprise SEIHE,
- Entreprise SAUR
- Direction des Services Techniques,
- Service des Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 11 septembre 2026

PUBLIÉ LE : 14/09/2026



LA MAIRE,

Marie-Lyse BISTUÉ

